

comme renfermant des prétentions injustes de la Cour Romaine, & parce qu'elle n'a pas été légitimement publiée dans cet Etat. Il ne m'appartient pas de voir si cette Bulle contient, ou non, des prétentions injustes. Je révère & respecterai toujours, comme le doit faire un fidèle Catholique, sur-tout un Evêque, les Oracles du successeur de St. Pierre; & jamais je n'aurai la témérité d'ôter ou de diminuer la force des Loix qui émanent de l'autorité suprême de l'Eglise. Quant à la publication, qu'on suppose illégale, parce qu'on prétend qu'elle n'a pas eu le Regium-exequatur, & parce qu'on veut qu'elle ait été exécutée par le Cardinal de Ste. Praxède par ordre de Pie V. & par le Cardinal Alexandrin par voyes indirectes, il faudroit prouver que le Regium-exequatur a été en usage à Milan du tems de la publication de cette Bulle, comme il l'étoit, peut être à Naples. Au reste, je croirois faire tort à la sainteté de mon glorieux Prédécesseur, si je voulois convenir que sachant qu'on lui auroit refusé le Regium-exequatur, il jura à propos de suspendre la publication de la Bulle, & se servit, malgré lui, des voyes indirectes & illégitimes pour la publier. Le zèle constant de ce Saint pour l'honneur & la gloire de Dieu ne lui auroit certainement pas permis de tenir une route aussi tortue & aussi suspecte, & je doute que dans cette occasion les faits rapportés par les Historiens, que Votre Excellence a lus, aient été bien fidèlement rapportés, parce que j'ai la preuve du contraire, & que je sais que Saint Charles la fit publier plusieurs fois dans Milan, dans le Diocèse & dans la Province, non-seulement avant, mais même après l'ordre que donna Pie V. de la dénoncer aux Confesseurs & aux Religieux;

ordre